1810 CARABINIERS 1815

ARMÉE FRANÇAISE — PLANCHE N° 2

Les deux régiments de Carabiniers ayant subi de fortes pertes pendant la campagne de 1809, l'Empereur résolut de mieux protéger ces cavaliers d'élite en leur donnant la cuirasse, et le 24 décembre de la même année, il signait le décret suivant :

ARTICLE PREMIER

« Nos deux régiments de carabiniers seront cuirassés. Il nous sera présenté un projet de « cuirasse et de casque qui, en maintenant une différence entre les carabiniers et les cuirassiers, « procurent cependant aux carabiniers le même avantage.

« A cet effet, aussitôt que lesdits régiments seront cuirassés, leurs fusils leur seront supprimés ».

L'aspect des carabiniers fut ainsi profondément modifié, contre leur gré d'ailleurs, car ils étaient très attachés à leur ancien uniforme. Ce n'est toutefois qu'en 1811, qu'habillés de neuf, ils purent paraître avec leur brillant costume.

L'Empereur avait d'abord choisi l'armure, mais rien n'avait été décidé, quant à la couleur de l'uniforme. Après quelques hésitations, c'est le rouge garance qu'il adopta, mais le Directeur de l'Administration de la guerre décida, probablement par économie, que la couleur du fond de l'uniforme serait blanche avec les distinctions bleu céleste.

Il semble que, dès leur cuirassement, les carabiniers ont porté l'habit-veste réglementé plus tard par le Décret du 7 février 1812. « Les Masses d'Habillement », publiées chez Magimel en 1812, donnent le devis de l'habit-veste porté en 1810-1811 ; les quantités et matières sont à peu de chose près, celles de l'habit-veste de 1812 décrit dans le même volume ; tous deux sont garnis de 25 boutons d'uniforme, 17 gros et 8 petits.

L'habit-veste fut confectionné en drap blanc, le collet en drap bleu ciel passepoilé de blanc, les retroussis en cadis bleu ciel ornés de grenades blanches, les poches simulées par un passepoil bleu ciel et ornées de trois gros boutons, les devants de l'habit passepoilés de bleu ciel portant un rang de neuf gros boutons ; en outre, deux gros boutons marquaient la taille. Les épaulettes, entièrement écarlates, avaient le dessus galonné de blanc ; elles étaient maintenues par des brides blanches et deux petits boutons d'uniforme, un sur chaque épaule.

Les parements de l'habit-veste étaient bleu ciel passepoilés de blanc. Les régiments se distinguaient entre eux par la patte de parement qui était blanche à passepoil bleu ciel pour le premier, et bleu ciel à passepoil blanc pour le second. (Portrait de Lariboisière et de son fils, lieutenant au 1er Régiment, tableau de Gros ; maréchal des logis chef au 1er Régiment, dessin aquarellé de Géricault, au Louvre ; le chef d'escadron Gustave de Berckheim du 2e Régiment tué à la Moskowa, miniature). Les pattes de parements étaient munies de trois petits boutons d'uniforme qui, ainsi que les gros, étaient en métal blanc et ornés d'une grenade.

Le surplus de l'uniforme se composait d'une culotte de peau à grand pont, des manchettes de bottes, des bottes fortes dont les éperons mobiles étaient noircis et du manteau à grand collet ou rotonde, dit manteau trois quarts, entièrement en drap blanc piqué de bleu dont les devants et la fente de derrière étaient doublés d'une bande de cadis bleu ciel. (Fig. 20.)

La veste de drap blanc, fermée par douze petits boutons d'uniforme, était portée sous l'habit-veste qui la cachait entièrement.

Le casque était en cuivre jaune ; le bandeau, les jugulaires et le soleil formant rosace, en fer blanc ; le cimier mince, élevé et placé très en arrière était surmonté d'une chenille écarlate. L'N couronnée et l'étoile de la rosace étaient en cuivre fondu. (Fig. 9.)

La cuirasse en fer battu, garnie de clous en cuivre, était en grande partie recouverte par une feuille de laiton qui laissait à nu tout autour une bande de fer de 25 mm.; elle était maintenue à l'aide d'une ceinture de cuir naturel à boucle de cuivre, et de deux épaulières de cuir garnies de deux chaînettes de cuivre et d'une plaque à mortaises. (Fig. 9.)

Le plastron et le dos de la cuirasse, doublés en toile, étaient ornés sur les bords d'une garniture en drap qui, invisible aux épaules et sur les côtés, débordait au col, aux entournures et à la taille. Cette garniture ou fraise de cuirasse était en drap bleu « bien teint » et bordée d'un galon blanc posé à cheval. Tous les documents contemporains, à l'exception de Martinet qui donne la fraise bleu ciel, sont d'accord sur la couleur bleu foncé de cet ornement. Le Brigadier Marteau reproduit dans la « Sabretache 1906 » a la fraise de cuirasse très foncée, galonnée de rouge. Il est possible qu'au début on ait été hésitant sur la couleur à donner au galon, le blanc ne se détachant pas sur le fond de l'habit.

L'équipement comprenait les gants, la giberne et le porte-giberne, la banderole de mousqueton, le ceinturon et la dragonne.

Les gants étaient en peau, à manchettes en buffle blanchi. La giberne noire, plus petite que celle de l'Infanterie, dont la patelette découpée en accolade portait au milieu une grenade de cuivre, était suspendue à un baudrier ocre bordé de blanc. La giberne portait en outre, cousue à gauche sous la traverse du coffret, une boutonnière en buffle destinée à être fixée à un bouton de la poche de gauche de l'habit, pour empêcher la giberne de se déplacer et de venir sous le bras droit du cavalier. (Fig. 11.)

La banderole de mousqueton réunie à la banderole de giberne par un bouton d'assemblage en cuivre, était de même couleur mais plus large, garnie d'une boucle, d'un passant et d'un bout en cuivre ; ces deux objets d'équipement devaient être à peu de chose près conformes à ceux qui sont décrits par l'arrêté du 4 Brumaire An X. (26 octobre 1801.)

Le porte-mousqueton, en acier, roulait à l'intérieur de la banderole et le crochet à ressort était pivotant. Une courroie de retraite en buffle y était ajoutée, qui, embrassant la poignée de crosse du mousqueton, donnait plus de fixité à l'arme pendue au crochet. Les buffleteries se portaient passées sous l'extrémité de l'épaulière droite de la cuirasse ; à cet effet, le bouton de cuivre correspondant était surélevé.

Au début du cuirassement, les carabiniers ne portaient pas de buffleteries (Brigadier Marteau — Carabinier Renaud — « Les Cuirasses des Carabiniers », page 18) ; mais, quand, au début de 1812, ils reçurent les mousquetons à baïonnettes, ils durent prendre la giberne et la banderole de mousqueton.

Le ceinturon, en buffle jaune bordé de blanc, composé de trois pièces réunies par les anneaux en cuivre, se fermait par une plaque en cuivre cambrée, portant en son centre une grenade. Les bélières en buffle ocre étaient munies de boucles en cuivre ; un porte-baïonnette fut ajouté en 1812 à la pièce du milieu du ceinturon. (Fig. 7.)

Après le cuirassement, les carabiniers ont conservé autant qu'il leur fut possible leurs anciens sabres à garde de cuivre dit « arco », portant la grenade en relief, mais en remplaçant le fourreau en cuir à une chape et bouton par le fourreau de dragon du modèle An XI. Quand la lame demi-courbe fut adoptée, les gardes à grenades auxquelles les vieux carabiniers devaient tenir beaucoup, furent remontées sur des lames « à la Montmorency » ; le fourreau était de cuir à trois garnitures de cuivre et deux anneaux. (Fig. 17.)

Il semble bien qu'il y ait eu un sabre spécial aux carabiniers correspondant au sabre de cuirassier du modèle An XIII et ayant la même garde à trois branches, la calotte à queue, le fourreau en fer et la lame à la Montmorency à pans creux et à gouttières. (Fig. 10.) C'est celui que représente Martinet.

Ajoutons qu'en campagne, l'armement dut être très varié et les sabres de dragons et de cuirassiers furent souvent employés.

L'iconographie nous apprend que la garde à grenade pouvait être montée sur un sabre de cuirassier, (Maréchal des logis Guillot, Musée de l'Armée) ou sur une lame demi-courbe à fourreau en fer (Manuscrit d'Elberfeld). Enfin, le premier fascicule de la Revue « Costumes et Uniformes » nous montre un sabre porté à Waterloo dont la garde à grenade, du modèle An IV, en cuivre dit

« arco » est montée sur une lame demi-courbe ; son fourreau de cuir à trois garnitures en cuivre rouge, a les pitons en cuivre jaune, les anneaux en fer, et un bouton sur la chape.

La dragonne, ou cordon de sabre, en cuir noir au début et en buffle blanc à la fin de l'Empire, était terminée par un gland écarlate. Conformément au Décret Impérial du 24 décembre 1811, qui donnait le mousqueton à baïonnette aux régiments de grosse cavalerie, les régiments envoyèrent des détachements à Wesel pour recevoir leur nouvel armement. Le mousqueton du modèle An IX, à tringle et anneau, était muni d'une baïonnette de 48 centimètres de lame, portée dans un fourreau de cuir attaché au ceinturon. Les pistolets étaient du modèle An IX ou du modèle An XIII, les deux étant simultanément en usage.

Les chevaux des carabiniers, à tous crins, de robe noire pour la troupe et les officiers, et grise ou blanche pour les trompettes, étaient harnachés à la française.

La selle en cuir naturel était garnie de ses fontes et de tous ses accessoires, sangles, surfaix, coussinet, étrivières en cuir de Hongrie, étriers noircis, croupière, poitrail, botte de mousqueton et sa courroie, courroies de charge et boucleteaux en cuir noir, et courroie de dragonne en cuir naturel.

La housse croupelin, de forme assez pointue, confectionnée en drap bleu ciel, était galonnée et ornée de grenades blanches ; un second galon plus étroit régnait à l'intérieur du premier.

La selle et les fontes étaient recouvertes par une demi-schabraque en mouton blanc bordée de bleu ciel, et maintenue en place à l'aide d'un surfaix en fil gris bouclé du côté montoir et muni d'une courroie de guindage embrassant les fontes. (Fig. 5.)

Le portemanteau, de même couleur que la housse et galonné de blanc, portait à chaque extrémité une grenade ; il était le plus souvent de forme cylindrique, mais on en voit aussi de rectangulaires (Brigadier Marteau 1811 — Maréchal des Logis Guillot 1813-1814).

La bride à la française et ses rênes, le bridon et sa rêne, le licol de parade et sa longe étaient noirs garnis de boucles étamées à passants de métal ; le dessus de tête était garni d'une chaînette en fer étamé et le mors orné de bossettes argentées portant en leur centre une grenade. (Fig. 5.)

Les sous-officiers et brigadiers avaient le même costume que la troupe, mais se distinguaient par des galons de grade, un ou deux en argent pour les premiers, deux en laine blanche pour les seconds, ces galons étaient bordés de bleu ciel. Les sous-officiers avaient en outre leurs chevrons en galon argent sur bleu ciel et ne portaient ni giberne, ni banderole de mousqueton ; leurs épaulettes et leur dragonne étaient mélangées d'argent et de laine rouge et il est vraisemblable que les grenades des retroussis de leurs habits étaient brodées en argent.

Quel fut l'uniforme des trompettes au début du cuirassement ? Nous n'avons jusqu'ici trouvé aucun document contemporain digne d'intérêt ; notons pour mémoire la description publiée dans « La Giberne » (2e année, page 273) dont nous ne connaissons pas l'origine, l'auteur de l'article ayant omis de citer sa source, et qu'il nous faut, par conséquent, accepter sans contrôle, sans toutefois croire au port des aiguillettes et de la giberne.

D'autres documents donnent le même uniforme sans aiguillettes ni giberne, la demi schabraque en mouton noir, la housse à un seul galon et le portemanteau carré. La collection Schmidt représente un trompette dont l'instrument est muni d'un tablier carré de couleur bleu ciel, frangé de blanc, portant une aigle couronnée également blanche.

Les officiers portaient le même uniforme que la troupe, mais en drap fin, avec les boutons argentés, les passants d'épaulettes en argent sur drap bleu ciel et les grenades brodées en argent aux retroussis. Les épaulettes étaient en argent portant une grenade en relief sur l'écusson ; celles des officiers supérieurs très ornées, avaient, brodé sur le dessus, le dessin dit « de carabinier ». (Fig. 15.)

Les gants à crispins, la culotte de peau de daim, les bottes fortes à éperons bronzés, le manteau entièrement bleu ciel de même forme que celui de la troupe et à rotonde galonnée d'argent complétaient la tenue.

L'armure des officiers était de même forme que celle de la troupe, mais le cuivre rouge remplaçait le cuivre jaune et le métal argenté le fer blanc ; l'ensemble était plus orné (Fig. 14) ; les cercles de visière et de couvre-nuque argentés, les jugulaires terminées par un cordon et un gland

d'argent et la chenille plus volumineuse. Nous ne savons pas si la crinière, représentée par Gros à la base de la chenille du casque de Lariboisière, est une fantaisie individuelle ou une mode propre au premier régiment.

La cuirasse était très décorative avec son soleil d'argent, ses épaulières bleu ciel bordées d'argent, ornées de têtes de lion et de chaînettes argentées, terminées par des mortaises ciselées et des cœurs bleu ciel brodés d'argent ; la ceinture également bleu ciel recouverte de galons d'argent se fermait à l'aide d'une boucle argentée.

La fraise de cuirasse bleu foncé, galonnée d'argent, variait selon les grades. Alors qu'il semblerait que les officiers subalternes avaient un second galon à l'intérieur (Lariboisière), les officiers supérieurs avaient une broderie de feuilles de laurier indiquée par Martinet ; elle est très nette sur le portrait du Chef d'escadron de Berckheim. (Fig. 16.)

La cuirasse que porte Lariboisière, sur le tableau de Gros, est démunie de son soleil, mais l'artiste a consciencieusement représenté le trou de l'écrou sur le haut de l'arête.

Le ceinturon des officiers était ocre, galonné d'argent, et fermait par une plaque dorée portant en son centre une grenade et des feuillages argentés ; les bélières entièrement ocres, étaient attachées à des chapes de cuivre cousues au ceinturon. (Fig. 12.)

Leur armement consistait en un sabre et deux pistolets. Le sabre à lame demi-courbe et monture en cuivre rouge, jaune ou doré, timbrée d'une grenade enflammée, avait le fourreau en cuir à garnitures dorées (Fig. 13) ; on voit aussi la même garde montée sur une lame droite.

Les officiers de carabiniers durent également employer le sabre de bataille, à palmette surchargée d'une grenade et lame droite ou demi-courbe.

Le harnachement des chevaux des officiers comprenait une selle recouverte de peau blanche avec cuirs noirs, étrivières en cuir de Hongrie et étriers bronzés. La housse de pied, venant jusqu'au garrot, était bleu ciel, brodée selon le grade d'un ou deux galons d'argent du dessin dit « de Carabinier » ; deux grenades en ornaient les angles postérieurs. Enfin, les fontes à extrémités argentées, étaient recouvertes de chaperons en peau d'ours. (Fig. 6.)

La têtière de bride en cuir noir, garnie d'une chaînette de dessus de tête, de boucles carrées et de passants argentés, avait le mors demi-courbe dont les bossettes argentées portaient en leur centre une grenade. Le filet de parade en galon d'argent était remplacé, en campagne et pour les tenues d'exercice et journalière, par un filet en cuir noir ; le harnachement était complété par une martingale également noire à boucles et passants argentés.

Le règlement du 8 février 1812, dont l'application n'était prévue que pour les remplacements de 1813, n'apporta à l'uniforme des carabiniers que des modifications de détail.

L. Rousselot.

DÉSIGNATION DES FIGURES

1. Officier subalterne.
2-3. Carabiniers.
4. Trompette 1809-1813.
5. Selle et bride de troupe.
6. Selle et bride d'officier supérieur.
7. Ceinturon et porte-baïonnette.
8. Épaulette.
9. Casque et cuirasse.
10. Sabre de troupe à fourreau en fer.
11. Giberne et banderole porte-mousqueton.
12-13-14. Ceinturon, sabre, casque et cuirasse d'officier.
15. Epaulette d'officier supérieur.
16. Fraise de cuirasse d'officier supérieur et soleil.
17. Sabre de troupe à fourreau en cuir.
18. Mousqueton modèle An IX.
19. Trompette au règlement de 1812.
20. Carabinier en manteau trois-quarts.
21. Carabinier d'après le Manuscrit de Sauerweid, 1813.
22. Sous-officier en surculotte 1812-1814.

L'échelle des proportions s'applique à tous les objets de la page 2, sauf au n° 16.

IMPRIMERIE L. CAMUS VILLEJUIF PHOTOGRAVURE CLÉMENCEAU VILLEJUIF